



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

ARRETÉ N° 25/2025

Portant réglementation de la circulation dans la rue de la Mairie, rue Mathis et rue du Lt. de Bettignies

Le Maire de la Commune de Kilstett

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;

VU le Code de la Route et notamment l'article R.411-8 ;

VU l'Instruction Interministérielle de la signalisation routière quatrième partie ;

Considérant les travaux de remplacement de poteaux incendie dans la rue de la Mairie, rue Mathis et rue du Lt. de Bettignies à Kilstett ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 7 juillet et jusqu'au 11 juillet 2025, le SDEA est autorisé à réaliser des travaux de remplacement de poteaux incendie dans la rue de la Mairie, rue Mathis et rue du Lt. de Bettignies à Kilstett ;

Article 2 : A compter du 7 juillet et jusqu'au 11 juillet 2025, la circulation et le stationnement des véhicules dans les rues précitées sont soumises aux prescriptions définies ci-dessous :

- Basculement de la circulation sur chaussée opposée
- Empiètement sur chaussée
- Stationnement et dépassement de tous les véhicules interdits
- Vitesse limitée à 30km/h

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par le SDEA.

Article 4 : les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

Article 5 : les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur du Territoire Nord du SDEA à Haguenau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau.



Kilstett, le 27 juin 2025

Le Maire

Francis LAAS